

Lille, le 4 mars 2021

Madame Frédérique VIDAL,  
Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation  
1, rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

Monsieur Guillaume BOUDY  
Secrétaire général pour l'investissement  
32, rue de Babylone  
75700 Paris SP 07

Madame la Ministre,

Monsieur le Secrétaire général,

Depuis 2019, Sciences Po Lille est engagé, avec l'Université de Lille et les écoles du site lillois, dans la mise en place d'un Etablissement public expérimental (EPE). Ce projet donnera naissance à « l'université-cible » annoncée lors de l'obtention du label I-SITE, en 2017. Il s'appuie pour cela sur le cadre ouvert par l'ordonnance du 12 décembre 2018, ratifiée par la loi de programmation de la recherche du 24 décembre dernier.

Si les statuts élaborés pour l'EPE lillois maintiennent la personnalité morale de notre école, en tant qu'établissement-composante, pendant la durée de l'expérimentation, une incertitude demeure quant à la persistance de cette personnalité morale propre au-delà de la phase expérimentale.

L'article 20 de l'ordonnance précitée prévoit certes que les établissements-composantes « peuvent conserver leur personnalité morale » au sein du grand établissement qu'a vocation à devenir l'EPE à l'issue d'une expérimentation dont la durée sera, dans le cas lillois, de cinq à six ans.

Néanmoins, le compte rendu des travaux du jury international des Initiatives d'excellence (24 septembre 2020 et 2 novembre 2020) évoque parmi ses recommandations aux EPE disposant d'une dotation IDEX ou I-SITE le fait « d'ôter dès que possible des dispositions statutaires les éléments permettant le déploiement de stratégies autonomes de la part de composantes, comme le maintien de la personnalité morale ».

Une telle position est de nature à semer le trouble sur le terme final de l'expérimentation, le MESRI et le SGPI ayant affirmé à plusieurs reprises leur volonté de suivre fidèlement les préconisations du jury. Elle interroge aussi sur la vision du fonctionnement universitaire qui

sous-tend une telle prise de position du jury, peu compatible avec ce qui fait le dynamisme des établissements scientifiques du monde entier, leur capacité à voir naître des initiatives et projets au plus près des étudiants, enseignants, chercheurs et personnels.

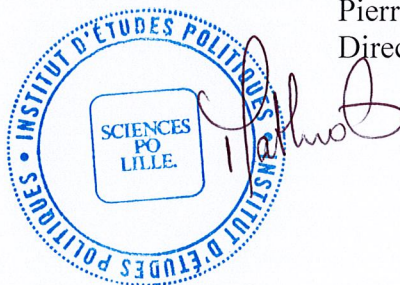
La préservation sur le long terme de l'autonomie d'action et de la personnalité morale de notre école, en tant qu'établissement-composante de l'EPE lillois, est une condition indispensable de notre efficacité et de notre attractivité, au service du site universitaire lillois et de la région Hauts-de-France.

Les instances des établissements du site lillois doivent se prononcer, le 22 avril prochain, sur le projet de statuts de l'EPE et cette divergence entre la lettre de la loi et les positions du jury suscite légitimement des interrogations au sein de nos communautés.

Elle m'incite à solliciter de votre part des éclaircissements susceptibles de rassurer nos administrateurs et administratrices sur la position du gouvernement concernant le maintien, au-delà de la phase expérimentale, de la personnalité morale des établissements-composantes sur les sites IDEX et I-SITE.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

*Bien à toi*



Pierre Mathiot  
Directeur

**Copie à :**

- Madame la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Madame la Rectrice de Région académique Hauts-de-France, Rectrice de Lille
- Madame la Rectrice déléguée à l'ESRI de la Région académique Hauts-de-France
- Monsieur le Président de l'Université de Lille
- Monsieur le Directeur général de la Fondation I-SITE ULNE
- Monsieur le Directeur de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)
- Monsieur le Directeur de l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille (ENSAPL)
- Monsieur le Directeur de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille)